

La violence dans le couple

Une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité, du changement pour le professionnel

Karen Sadlier

DANS **LES CAHIERS DYNAMIQUES** 2015/4 (N° 66), PAGES 76 À 84
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1276-3780

DOI 10.3917/lcd.066.0076

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2015-4-page-76.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La violence dans le couple

Une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité, du changement pour le professionnel

Dans cet article, Karen Sadlier propose un résumé des effets de la violence dans le couple chez l'enfant. Elle explique également ce que représente comme défi cette violence dans le couple pour la parentalité, et ses implications pour l'accompagnement éducatif. L'auteur aborde ensuite la notion importante de parentalité parallèle, sans oublier de prendre en compte les besoins de l'enfant face à la violence dans le couple.

Un consensus des experts internationaux, s'appuyant sur de nombreuses études, souligne l'impact de la violence dans le couple sur l'enfant et sur la parentalité. La violence dans le couple est constituée

Une confusion entre conflit conjugal et violence conjugale reste en vigueur dans notre société.

des multiples formes de violence qui sont traumatisantes pour l'enfant : violence psychologique, verbale, physique, sexuelle.

À côté de cela, une confusion entre conflit conjugal et violence conjugale reste en vigueur dans notre société. Cette confusion amène les professionnels à penser que l'enfant peut être en sécurité physique et psychologique si les parents mettent leurs différends de côté et agissent pour le bien de l'enfant. Sachant que 75 % des passages à l'acte violents ont lieu en

rapport à une question concernant l'enfant, la violence est nettement liée à l'exercice de la parentalité. La violence dans le couple se différencie

Karen Sadlier est docteur en psychologie clinique.

du *conflit* et du *conflit élevé*. Dans le *conflit du couple*, des différences peuvent exister et être négociées. Des actes d'agression ne font pas partie de la dynamique du couple. Dans le *conflit élevé*, des agressions verbales et physiques sont perpétrées de façon égalitaire par les deux partenaires qui ont des capacités pauvres de négociation. *La violence dans le couple* est, à la différence du conflit, basée sur une organisation de pouvoir asymétrique. Des actes d'agression sont perpétrés par un partenaire contre l'autre. La structure de pouvoir est verticale et rigide. La négociation n'est pas permise par le partenaire agresseur. L'autonomie du partenaire victime est considérée comme dangereuse par l'auteur. Pour les professionnels qui accompagnent des enfants du point de vue éducatif, la connaissance des particularités de la violence dans le couple sur le développement de l'enfant et l'exercice de la parentalité est essentielle pour nuancer des interventions liées à ce contexte très particulier.

Les effets de la violence dans le couple chez l'enfant

C'est depuis les années 2000 qu'en Europe francophone la problématique des enfants face aux violences dans le couple émerge comme une problématique importante. Pourtant, depuis les années 1970, des chercheurs nord-américains ont mené des études mettant en évidence les effets négatifs de l'exposition à la violence dans le couple sur le développement de l'enfant. Ces enfants présentent un risque plus élevé de souffrances émotionnelles, de difficultés comportementales, de repli sur soi et de retrait des interactions sociales, une anxiété face à la séparation, des agressions envers soi-même et autrui. Par ailleurs, les troubles anxio-dépressifs et post-traumatiques sont présents chez plus de la moitié des enfants.

Dans un nombre significatif de cas, les violences physiques se déclenchent lors du deuxième trimestre de la grossesse. C'est donc dans la transition de la conjugalité à la parentalité que les premiers coups ont lieu. La violence psychologique, verbale ou physique lors de la grossesse provoque un état de stress chez la mère qui affectera, à son tour, le fœtus. La profusion des hormones de stress maternel intra-utérin affecte son poids. Le risque de fausse couche augmente ainsi que celui d'un poids de naissance faible.

Au fur et à mesure des mois qui passent, le bébé s'imprègne du contexte de danger qui l'entoure. Selon les études, des bébés de moins de 12 mois exposés à la violence dans le couple montrent davantage de détresse que leurs pairs. Cette recherche suggère des effets neurologiques suite à l'exposition à la violence. Elle s'inscrit dans la lignée des hypothèses d'autres auteurs qui ont démontré les conséquences d'une stimulation répétée de l'hypothalamus chez l'enfant confronté à la

violence familiale. L'hypothalamus fait partie du système limbique. Il contribue aux réponses de crainte ou d'agressivité face au danger. L'hypothalamus des enfants exposés à la violence est sur-stimulé par l'environnement familial. Ce phénomène crée une hyper-sensitivité, comme si l'hypothalamus était constamment en éveil. Des réponses de fuite (peur, crainte) ou de combat (agressivité, tension) sont déclenchées en présence de signaux de menace amoindrie. Ainsi, les enfants exposés à la violence dans le couple auraient des réponses affectives et comportementales qui paraissent exagérées face aux menaces de moindre intensité. Par conséquent, ces enfants peuvent sembler difficiles à gérer par les adultes en raison de leur inhibition ou de leur agressivité.

Entre 3 et 6 ans l'enfant fait l'apprentissage de l'identification et de la régulation des émotions. Pourtant, dans la famille caractérisée par la violence dans le couple, les enfants n'apprennent pas à identifier leurs états émotionnels. Les émotions ne sont pas verbalisées dans ces familles. Certaines émotions sont niées ou dévalorisées, telles que la peur ou la tristesse. D'autres, telles que la frustration ou la colère, sont exprimées dans des passages à l'acte violents. Sans modèle parental d'identification et de verbalisation des émotions, ces enfants éprouvent de grandes difficultés à comprendre ce qu'ils ressentent et ne peuvent donc pas le verbaliser. Sans pouvoir dire avec certitude s'il est triste, s'il a peur ou s'il est en colère, il ne reste à l'enfant que le comportement pour exprimer ses émotions ; comportements qui, en raison des effets neurologiques que nous venons de décrire, risquent d'être disproportionnés par rapport au contexte.

Entre 7 et 10 ans, le lien avec autrui commence à devenir de plus en plus important. Avoir des copains, un meilleur ami, trouver sa place dans le groupe sont des processus normatifs qui se verront affectés par la violence dans le couple à laquelle l'enfant est exposé. La loi du silence qui entoure toute dynamique de violences familiales et les sentiments de honte et de culpabilité intériorisés dans les années précédentes peuvent faire en sorte que l'enfant se coupe des autres. Ceci l'empêche d'accéder autant à la construction d'une relation adaptée avec ses pairs qu'au soutien social. Des auteurs notent que pour les enfants de cet âge, la complexification des concepts du bien et du mal se traduira par une accentuation des concepts de l'intentionnalité de la violence et de son bien-fondé. Ainsi, l'enfant risque d'évaluer lui-même si oui ou non la violence est justifiée. À l'âge de l'école primaire, les processus de rationalisation et d'intellectualisation prennent une place importante dans le développement de l'enfant. Pour les enfants exposés à la violence dans le couple, le fait de trouver du sens aux agressions et de les comprendre devient prioritaire. Les rationalisations qui excusent le comportement de l'auteur ainsi que ceux qui désignent la victime comme coupable peuvent être facilement intériorisées.

La préadolescence et l'adolescence sont des moments propices pour une intensification de la violence dans le couple. Des études ont démontré que les phases d'autonomisation sont des moments favorisant un accroissement de la violence. Les phases d'autonomisation sont également des périodes d'opposition. Pour l'auteur des violences, la différenciation des envies et des besoins de l'adolescent est difficile à supporter. Son sentiment de frustration augmente et son sentiment de perdre le contrôle sur autrui s'intensifie. La réponse de l'auteur des violences dans le couple à ces mouvements normatifs d'autonomisation chez son enfant, est plutôt celle de la violence. Une

Des études ont démontré que les phases d'autonomisation sont des moments favorisant un accroissement de la violence.

violence qui se joue contre le partenaire et éventuellement aussi contre l'adolescent.

Les adolescents présentent alors de nombreuses difficultés en raison de la violence dans le couple dont des problèmes scolaires liés aux souffrances post-traumatiques et des problèmes dépressifs. Ces jeunes présentent des comportements à risque. Quand le danger a été banalisé, minimisé dans leur famille, ou bien par des professionnels, l'adolescent n'a plus de repères quant à la sécurité et l'insécurité. Il peut souffrir également d'un réseau de soutien affectif pauvre : la loi du silence qui entoure souvent la violence ainsi qu'un sentiment de honte, peuvent empêcher le jeune de tisser des liens de soutien affectif adaptés. Il peut avoir des comportements agressifs envers lui-même ou autrui : lors de son enfance, le jeune a intégré que la violence était le moyen privilégié pour gérer la frustration et les différences d'opinion. Il peut donc être violent avec lui-même ou autrui quand il est frustré.

La parentalité face à la violence dans le couple : une co-parentalité impossible

La co-parentalité est basée sur un paradigme démocratique : l'égalité de droits, la capacité de négociation et l'objectif commun de la co-construction d'un projet éducatif pour l'enfant. La co-parentalité nécessite la capacité d'être coéquipiers pour la socialisation et le bien-être de l'enfant. Une co-parentalité réussie implique non seulement la création d'une feuille de route parentale partagée, mais également deux relations parento-infantiles distinctes, dans lesquelles chaque parent transmet à l'enfant les valeurs et les domaines de compétences logistiques et conceptuelles qui lui sont propres. Les membres du couple parental sont capables d'accepter un point de vue différencié de la part de l'autre parent. Ils sont, par conséquent, également capables de respecter la

transmission de valeurs et de savoirs particuliers à chacun dans sa relation avec l'enfant.

La violence dans le couple se heurte aux fondamentaux de la coparentalité. L'organisation relationnelle du couple, qu'elle se situe sur l'axe parental ou conjugal, est verticale et rigide. Toute expression d'altérité chez la victime modifie la structuration asymétrique : en affirmant une position ou un besoin différent de celui de l'agresseur, elle se place en position latérale ou égalitaire.

Pour l'agresseur, ce schéma est anxiogène en raison des éléments de la personnalité très spécifiques qui sont démontrés dans de multiples recherches : il ressent une perte de maîtrise, sa capacité à tolérer la frustration est pauvre. Fusionnel, il est en difficulté psychique de concevoir que son partenaire dispose de désirs et de besoins propres. L'agresseur fera un mouvement homéostatique, ré-affirmant le schéma relationnel asymétrique par un mouvement de contrôle et soulageant ainsi ses angoisses. Chez les agresseurs, les moyens d'y parvenir se déclinent dans des actes de violences psychologiques, verbales, économiques, sexuelles, et/ou physiques. Pour lui, il n'est donc pas question de négocier mais d'imposer. C'est en contrôlant autrui qu'il se sent en sécurité psychique.

La violence donc entrave la victime dans sa parentalité. Elle ne peut pas exprimer son point de vue, ses solutions éducatives sans crainte de violence car la parentalité implique des points de vue différents entre les parents. Pour de nombreuses victimes, la séparation avec l'agresseur peut permettre une amélioration de leurs compétences parentales. Pourtant les victimes qui ont vécu de la maltraitance prolongée, et ou de la violence dans le couple un long temps, ont davantage tendance à présenter des souffrances psychologiques qui peuvent négativement impacter leur parentalité : dépression, anxiété et troubles post-traumatiques. La victime peut donc se trouver physiquement et psychologiquement exténuée. Le fait qu'elle ait été disqualifiée par le partenaire créera des difficultés à mettre des limites à ces enfants. La souffrance de ces enfants, ainsi que le positionnement de certains enfants qui reproduisent un comportement violent et irrespectueux envers le parent victime (identification avec l'agresseur), amplifiera ses difficultés à mettre des limites.

Un des facteurs principaux dans la décision de se séparer du partenaire violent est le bien-être des enfants. Ainsi, la sensibilisation des professionnels sur l'impact de la violence dans le couple chez l'enfant et sur la parentalité pour ainsi permettre de sensibiliser la victime. Reste à proposer des accompagnements adaptés qui prennent en compte la spécificité des violences dans le couple à la différence du conflit conjugal ou parental. Ceci impliquerait des mesures d'assistance éducative basées

sur une parentalité en parallèle plutôt qu'une co-parentalité. Dans le cas où le couple reste toujours ensemble, une telle mesure peut permettre un travail de sensibilisation, particulièrement de la victime, quant aux effets de la violence dans le couple chez l'enfant et des possibilités de mise en protection pour elle et ses enfants. Une telle sensibilisation n'est possible avec le parent auteur toujours au domicile que si celui-ci accepte d'assumer la responsabilité de sa violence. Si l'auteur est dans le déni ou l'inversion de la responsabilité, le professionnel risque d'amplifier la probabilité des passages à l'acte violents envers le partenaire et les enfants qui ont évoqué sa violence.

Un autre modèle de parentalité : privilégier la sécurité pour soutenir la fonction parentale de protection grâce à la parentalité parallèle

Forts de cinquante années des expériences cliniques et des résultats des recherches empiriques, des chercheurs ont tenté de développer un modèle de parentalité permettant à l'enfant d'avoir une relation avec chacun de ses parents, tout en diminuant le risque de nouveaux passages

Tout contact direct entre les deux parents est proscrit pour diminuer la possibilité de nouveaux passages à l'acte.

à l'acte violents. Sachant que la violence dans le couple s'exprime autant sur le plan conjugal que sur le plan parental, la parentalité en parallèle a été proposée pour des couples caractérisés par la violence ou par un niveau de conflit tellement élevé que le modèle co-parental n'est pas possible. Utilisée largement en Amérique du Nord dans des cas de violence dans le couple, la parentalité parallèle amène les professionnels à travailler avec chaque parent de façon séparée. Tout contact direct entre les deux parents est proscrit pour diminuer la possibilité de nouveaux passages à l'acte violents ainsi que l'instrumentalisation de l'enfant pour atteindre l'ex partenaire. La communication des informations relatives à la sécurité ou à la santé de l'enfant destinées à l'autre parent est effectuée par un moyen distancié (un cahier de correspondance, un email, une lettre, un message vidéo ou sonore).

Les professionnels de la parentalité parallèle ont plusieurs axes de travail :

- définir avec chaque parent un projet éducatif monoparental ;
- amplifier les compétences éducatives de chaque parent et réduire l'impact de la violence dans le couple ;
- préserver des frontières de sécurité entre les deux parents ;

– décroïsonner les pratiques professionnelles. Les professionnels de la parentalité en parallèle ont une connaissance du réseau local qui propose des services spécifiques pour les victimes et pour les auteurs de violences dans le couple.

Besoins de l'enfant face à la violence dans le couple

La violence dans le couple crée des besoins particuliers chez l'enfant et l'adolescent. Pourtant les parents risquent d'être en difficulté à répondre à ces besoins en raison de cette même violence. Pour certaines victimes, le fait d'être en sécurité leur permet de déployer des compétences parentales suffisantes pour faire face aux besoins de leurs enfants. Pour les auteurs, un accompagnement est recommandé. Parmi les éléments dont les enfants ont des besoins spécifiques :

– *Rompre la loi du silence.* Pouvoir parler de la violence est un pas important dans la reconnaissance des scènes traumatiques et dans la connotation de ces événements comme interdits par la société. La loi du silence qui opère dans des familles confrontées à diverses formes de maltraitance empêche ce processus. De plus, le parent victime et l'enfant co-victime peuvent se trouver dans des postures co-protectrices, évitant d'évoquer les violences ensemble, pensant ainsi protéger l'autre par le silence.

En ce qui concerne l'auteur, le déni et la minimisation peuvent l'empêcher de parler de la violence. Il peut aussi avoir un manque de compétences de communication pour aborder un thème si douloureux. Si l'auteur parle de la violence avec l'enfant, il risque néanmoins d'inverser la responsabilité en rendant la victime responsable pour la violence. Pour ces raisons, l'auteur a besoin d'être activement accompagné pour aborder la violence avec son enfant. Pourtant, lors des entretiens éducatifs, visites en point rencontre ou visites médiatisées, des professionnels peuvent, au nom de la neutralité bienveillante, éviter de parler de la violence dans le couple. De cette façon, le professionnel se trouve en collusion avec les dynamiques de déni, de clivage et de minimisation qui entourent la violence. Le professionnel amplifie donc la loi du silence. Il est essentiel que le professionnel aille à l'encontre de ces dynamiques et verbalise la violence.

– *Amplifier la sécurité réelle et émotionnelle.* Pour ces enfants, le sentiment d'insécurité est un point majeur. Comment construire des représentations psychiques et sociales adaptées quand ils ont un parent tout puissant et imprévisible et une autre parente impuissante et désignée comme fautive ?

La victime peut participer à un sentiment de sécurité en veillant à la stabilité des réponses aux enfants, à la création des soutiens et des

rituels et en partageant des informations concernant des changements (hébergement, école, etc.) avec eux, en temps utile. De plus, il est important pour la victime de distinguer avec les enfants quelles informations pourraient participer à augmenter la dangerosité de nouveaux passages à l'acte suite aux questions de l'agresseur. Plusieurs experts internationaux soulignent la tendance des agresseurs à questionner l'enfant afin d'obtenir des informations concernant la vie autonome de la victime. Les enfants se trouvent alors dans *un conflit de protection* : soit ils doivent répondre aux questions du parent agresseur et mettre le parent victime (et eux-mêmes par extension) en danger réel, soit ils refusent de répondre aux questions et risquent des violences verbales, un chantage affectif ou des violences physiques de la part de l'auteur. L'agresseur peut participer au sentiment de sécurité en respectant les consignes des professionnels et de la justice quant à la distance avec la victime. Le fait de participer à un suivi spécialisé pour les auteurs de violence dans le couple est également un élément rassurant pour les enfants. Si l'auteur est capable de parler de la violence et d'en prendre la responsabilité, ceci aura un impact positif dans la reconstruction psychique de ses enfants.

Le soutien des professionnels à l'absence de contact entre victime et auteur participe à la stabilité de l'enfant. L'organisation des passations sécurisées, ainsi qu'une parentalité en parallèle, aideront l'enfant à développer un sentiment de sécurité en mettant des frontières de protection à l'intérieur de la famille.

– *Identifier et parler de ses émotions.* Face à la violence dans le couple, comme face aux autres formes de maltraitance, l'enfant est souvent carencé dans sa capacité d'identifier et de réguler ses émotions. Pouvoir parler avec ses parents de ses états affectifs permet de les extérioriser et diminue l'intensité des symptômes anxio-dépressifs et traumatiques. Ici, autant le parent victime que le parent auteur peuvent se trouver en difficulté pour parler des émotions liées à la violence et nécessitent donc le soutien des professionnels.

– *Sécuriser un suivi psychothérapeutique spécialisé si nécessaire.* Étant donné la souffrance psychique des enfants face à la violence dans le couple, il est opportun de considérer des suivis psychothérapeutiques par des professionnels spécialisés, non uniquement en traumatologie, mais aussi formés à la spécificité des violences dans le couple et à leurs effets sur les enfants. Il faut néanmoins prendre en compte qu'au nom de l'autorité parentale conjointe, l'auteur peut s'opposer au suivi. Face à cette possibilité, il est utile de considérer toute option qui permet à l'enfant d'accéder aux soins ou à un accompagnement spécifique. Par exemple, dans le cadre de l'ordonnance de protection, la victime peut

demander une autorité parentale exclusive temporaire la permettant d'initier un suivi pour l'enfant.

En conclusion

La violence dans le couple a des effets sur le développement neuro-biologique, psychologique et social de l'enfant. Des souffrances psychosomatiques et psycho-traumatiques sont fréquentes. Des difficultés dans l'identification et la régulation des émotions sont typiques. Isolés par le processus de la violence intrafamiliale, ces enfants ont particulièrement besoin de ressources relationnelles externes pour élaborer leur souffrance. La stabilisation de l'enfant dans un cadre de vie sécurisant et non-violent est primordiale. De préférence, ce cadre de vie inclut le parent victime. Protéger la victime de violence dans le couple met en place les conditions, dans un grand nombre des cas, pour pouvoir protéger l'enfant. Reste néanmoins à mettre en œuvre les lois, pratiques et programmes qui abordent la violence comme un phénomène différent du conflit du couple.